

La présence d'un étudiant au sein du conseil d'administration de l'IFRAC offre aux étudiants la possibilité de contribuer à une réflexion sur la formation permettant de devenir avocat aux Conseils.

Le représentant des étudiants aura l'occasion de faire part au conseil d'administration de son expérience pratique et des difficultés auxquelles les étudiants peuvent être confrontés afin que cette formation leur soit encore plus bénéfique qu'elle ne l'est déjà.

Si certaines attentes peuvent être communes à l'ensemble des étudiants, chacun d'eux peut rencontrer des difficultés particulières. C'est la raison pour laquelle je proposerai de recueillir leurs souhaits afin de participer d'une manière constructive à ce conseil d'administration.

Trois pistes me semblent pouvoir d'ores et déjà être explorées.

Au cours de mes deux premières années de formation, j'ai tout d'abord constaté qu'il était parfois difficile d'avoir l'opportunité d'instruire de manière régulière des dossiers en droit public, en droit privé et en droit pénal.

Il est cependant fondamental de pouvoir les pratiquer tout au long de sa formation afin d'être préparé au mieux pour le CAPAC mais également pour la suite de son activité professionnelle. La profession d'avocat aux Conseils offre en effet cette formidable opportunité d'exercer une activité couvrant l'intégralité de ces domaines juridiques.

Par ailleurs, le contrôle continu se compose en principe de trois devoirs sur table de deux heures chacun et d'un examen blanc de cinq heures.

Néanmoins, lors de mes deux premières années, il nous a parfois été proposé de remplacer un de ces devoirs de deux heures par un devoir de cinq heures.

Il me semble que cette pratique pourrait être généralisée puisqu'elle présente un grand intérêt pour les étudiants. Elle permet en effet de se préparer au mieux au CAPAC, et ce dans des conditions similaires.

Enfin, l'oralité présente une grande importance dans l'exercice du métier d'avocat aux Conseils.

C'est la raison pour laquelle plusieurs épreuves orales sont organisées lors de l'examen du CAPAC.

La conférence du stage est un exercice très formateur, mais qui diffère significativement des oraux du CAPAC (i.e., plaidoirie, grand oral, déontologie) qui se déroulent face à un jury autrement composé et qui font appel à d'autres qualités.

Si des oraux blancs ont dorénavant été instaurés au mois de mai pour ceux qui se sont inscrits à cet examen, des exercices oraux pourraient être organisés dès la première année.

Il ne s'agit là que de pistes de réflexion justifiant bien sûr un échange avec l'ensemble des étudiants avant d'être proposées au conseil d'administration de l'IFRAC.



Pauline Le Prado